



LAPSAM

Depuis
1985!

Bulletin trimestriel

Hiver 2009

Volume 18 Numéro 1



**Au
féminin**
pages 4 à 7

Dans, ce
numéro

P3 

Tout sur la **manutention**
dans **Internet**

P8 

Le programme
de **cadennasse**

P11 

Principaux mandats
des conseillers de
l'APSAM pour 2009

Mot de la direction

Bonne, heureuse, prospère



Alain Langlois
Directeur général

Alain Langlois

L'année dernière alors qu'on se souhaitait une très belle année 2008, avec la santé, la prospérité et tout ce que l'on désire, nous étions loin de nous douter que l'année s'achèverait sur fond de dépression économique et de récession.

Alors on se reprend cette fois et on se souhaite à tous (soyons très positifs) la meilleure année 2009 qui soit, une année qui se terminera sur une apothéose, où tous nos désirs seront comblés, où nous serons « pétants » de santé.

Les membres du conseil d'administration et du personnel de l'APSAM se joignent à moi et mobilisent leurs pensées pour vous souhaiter une très belle année 2009.



Comme vous le voyez sur la photo, lors du Grand Rendez-vous en SST de novembre dernier, le président de la FTQ (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec), M. Michel Arsenault, est venu saluer les directeurs des ASP et visiter l'aire d'exposition dédiée aux associations sectorielles paritaires.

Accident mortel suite à l'effondrement d'un bâtiment - Rappel de la CSST

- Lors de précipitation de neige abondante, vérifier l'épaisseur de neige sur le toit. Les **signes de surcharge** peuvent se manifester notamment :
 - par l'apparition de **fissures** dans les murs porteurs,
 - le **coincement** de porte,
 - la **déformation** de plafond ou de mur,
 - ou la manifestation de **craquements** inhabituels.
- En cas de doute sur la capacité du toit ou lorsque des signes de surcharge se manifestent, **l'employeur doit restreindre l'accès à cette zone et faire vérifier la structure du toit par un membre d'un ordre professionnel du Québec reconnu en cette matière.**
- Lors de toute **modification structurale, d'ajout d'équipement** sur une toiture ou de la construction d'un **bâtiment adjacent** en surplomb, **faire vérifier la structure du toit du bâtiment par un membre d'un ordre professionnel du Québec reconnu en cette matière.**
- **Un bâtiment construit selon de Code National du Bâtiment (CNB) ne présente pas de risque.**
- Lors du déneigement de la toiture, **utiliser une procédure de travail et des équipements pour protéger les travailleurs d'une chute de hauteur** et ne pas oublier d'établir une zone de déversement de la neige et d'y empêcher la circulation.

Référence : Conférence de presse de la CSST le 19 novembre 2008 – Rapport d'enquête.

Nous vous invitons à consulter notre thème « Déneigement » sur le site internet de l'APSAM (<http://www.apsam.com/site.asp?page=themes&nid=577>). Voir, entre autres, le lien vers un article de la CSST concernant la prévention des chutes lors de travaux de déneigement.



André Plamondon

Tout sur la manutention dans Internet

Bonne nouvelle pour les personnes intéressées par la manutention. L'Institut de recherche Robert-Sauvé sur la santé et la sécurité du travail (IRSST) a mis en ligne un site Internet fort complet sur le sujet. Tout sur la manutention se trouve désormais à un clic de souris, sur le nouveau site Internet (<http://www.irsst.qc.ca/manutention/>) mis en ligne au mois d'octobre dernier. Quand on dit tout, c'est toute l'information pertinente sur la manutention, les définitions, les résultats des recherches de l'IRSST et celles menées ailleurs dans le monde, des études de cas et autres renseignements, le tout présenté sous quatre thèmes principaux. Un site incontournable pour les associations sectorielles paritaires, les conseillers en prévention, les syndicats, bref pour tous ceux et celles qui œuvrent en santé et en sécurité au travail.

Vous voulez connaître les facteurs de risque ? Il y a une section sur les risques et sur les modèles d'analyse, sur l'évaluation des risques et sur les approches scientifiques. Vous voulez connaître la nature des lésions, les statistiques et la population à risque ? Il y a également une section là-dessus. « Nous avons voulu rendre disponibles l'information pertinente, les résultats des recherches scientifiques, les définitions, les statistiques et les moyens de prévention », explique André Plamondon, Ph.D, biomécanicien, qui a fait partie de l'équipe de conception du site.

Pourquoi un site internet ? « L'idée, explique André Plamondon, est venue d'un besoin d'information de la communauté, besoin relayé par nos partenaires, les associations sectorielles paritaires, dont l'APSAM. La manutention représente un important champ de recherche à l'IRSST », explique le biomécanicien qui a consacré près d'une année de travail à colliger et à vulgariser l'information avec les membres de l'équipe de projet et près de huit mois à superviser la conception et l'élaboration du site Internet. « Nous espérons que ce site aidera les clientèles à avoir une meilleure connaissance des risques en milieu de travail et à identifier des solutions en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs », précise André Plamondon.

Le site Internet de l'IRSST servira, on l'espère, au transfert des connaissances vers les clientèles. Les associations sectorielles joueront un rôle important à cet égard, souhaite M. Plamondon. « Il faut voir ce site Internet comme un lieu d'information, mais aussi d'échange entre personnes intéressées », insiste M. Plamondon. « Nous avons créé un Réseau d'échanges sur la manutention précisément pour permettre à la communauté de discuter de manutention et de partager des idées. Nous souhaitons que ce réseau nous permette de faire du site Internet un outil qui collera à la réalité dans laquelle évoluent les clientèles et qui répondra à leurs besoins », ajoute-t-il.

Encore en développement pour ce qui est de certaines sections, le site comprend un onglet appelé *Intervenir*. Cette section porte notamment sur la formation, un thème qui sera bonifié au fil des mois. « Nous y ajouterons des documents vidéos et des photos », ajoute M. Plamondon.

Une équipe imposante a travaillé à ce projet. André Plamondon a tenu à souligner la contribution extraordinaire de Denis Giguère, Christian Larue et Denys Denis, qui composaient avec lui l'équipe principale du projet. Plusieurs représentants des ASP ont été invités à faire partie de l'équipe de suivi, dont Lisane Picard et Sylvie Poulin de l'APSAM.

Fier du produit, André Plamondon demeure conscient du véritable défi qui attend maintenant l'IRSST, soit la mise à jour régulière du contenu du site Internet. Il invite pour cela les clientèles à participer activement au Réseau d'échanges sur la manutention (voir le lien sur le site Internet). « Ce site doit être d'une grande pertinence pour nos clients. À eux d'en faire ce qu'ils souhaitent en participant au Réseau d'échanges et en nous proposant des thèmes de discussion que nous tâcherons d'aborder. Nous aurons ainsi une bonne indication des préoccupations des clientèles », de conclure André Plamondon.

Un site incontournable, à consulter à l'adresse <http://www.irsst.qc.ca/manutention/>.

Colloque

Gestion de la relève : opportunités et contraintes - Québec le 25 mars

Colloque organisé par la chaire en gestion de la santé et sécurité au travail de l'Université Laval

Dans un contexte de vieillissement de la population active et de transformation des modes de travail, les organisations sont confrontées à de nouveaux enjeux de gestion de la main-d'oeuvre. Ces enjeux ont notamment des impacts sur la productivité, le changement, le bien-être des personnes et la santé et sécurité au travail. Ce contexte génère des opportunités et des contraintes au plan du recrutement, de la mobilité des personnes, de la transmission intergénérationnelle des connaissances, du climat de travail, du développement des compétences et bien d'autres.

Ce colloque permettra aux participants de réfléchir à deux grandes questions :

- Quels sont les effets de la gestion des âges sur la santé et la sécurité au travail?
- Quelles sont les contributions possibles des organisations à la gestion de la relève?

Pour répondre à ces questions, des témoignages et des expériences seront apportés, des résultats de recherche seront présentés et des solutions seront exposées.

Pour plus d'informations et pour l'inscription, rendez vous sur le site www.cgsst.com



Être chauffeuse d'autobus : j'adore !

Il y a quelques années, voir une femme au volant d'un autobus était inhabituel. C'était le « territoire » des hommes. Or, aujourd'hui, de plus en plus de femmes deviennent chauffeuses d'autobus. Anik Vézina est l'une d'entre elles. Depuis l'âge de 18 ans, elle conduit des autobus. D'abord à l'emploi de la société familiale, qui exploitait une flotte d'autobus scolaires, cela fait maintenant neuf ans qu'elle fait partie des effectifs de la Société de transport de Laval (STL). L'APSAM l'a rencontrée.

L'APSAM – Pour quelles raisons avez-vous choisi ce métier ?

A. Vézina – Le transport par autobus, c'est pour ainsi dire dans l'ADN de ma famille. Mon grand-père exploitait une flotte d'autobus scolaires. Mon père y a travaillé comme chauffeur et mécanicien. J'y ai travaillé dès l'âge de 18 ans.

L'APSAM – Qu'est-ce qui vous a amenée à poser votre candidature à la STL ?

A. Vézina – Un peu le hasard, mais aussi le goût pour ce métier que j'adore.

L'APSAM – Avez-vous hésité avant de faire votre demande d'emploi, considérant que le métier de chauffeur d'autobus est traditionnellement occupé par des hommes ?

A. Vézina – À vrai dire, cela ne m'a pas effleuré l'esprit. J'aime ce métier et je ne vois aucun problème à côtoyer des hommes.

L'APSAM – Quelle est la proportion de femmes parmi les chauffeurs d'autobus à la STL ?

A. Vézina – Nous représentons environ 15 % des effectifs.

L'APSAM – Croyez-vous que le fait d'être une femme modifie les règles du jeu dans certaines situations ?

A. Vézina – Il y a toujours des ajustements à faire, pour toutes sortes de raisons. Les femmes sont bien accueillies par la direction lorsqu'elles débutent leur emploi. L'accueil des confrères est aussi très bien. Parfois, très rarement, on entend des remarques, mais je pense que ces remarques relèvent plus de la taquinerie que d'autre chose.

Au plan pratique, l'employeur doit penser à aménager des locaux appropriés au personnel féminin, comme des toilettes, mais c'est le seul aménagement particulier. Il leur faut aussi penser aux fins de parcours où, par -20°C, il n'est pas toujours très confortable (et agréable) pour une femme d'aller aux toilettes dans une cabine comme celles que l'on retrouve sur les chantiers de construction. Il y a aussi l'aspect de la sécurité, particulièrement la nuit et dans les endroits isolés, mais ce problème se pose autant pour les conducteurs masculins. Pour le reste, ce sont les mêmes horaires, les mêmes conditions de travail ; tout est identique.

L'APSAM – Comment réagissent les usagers à la présence de femmes au volant des autobus ?

A. Vézina – En général, les réactions sont très positives. Il y a encore des préjugés chez certaines personnes, mais c'est de plus en plus rare. J'ai certes entendu des remarques du genre : « Une petite femme qui conduit un gros autobus ; en est-elle capable ? Est-on certain qu'elle a son permis de conduire ? » D'autres nous traitent de « chaufferettes d'autobus ».

Je vous dirais que ce genre de remarque tend à disparaître avec le temps, car il y a de plus en plus de femmes au volant d'autobus. De plus, la présence de femmes au volant a parfois pour effet de calmer certains usagers agressifs.

L'APSAM – L'arrivée des femmes a-t-elle entraîné des changements dans le poste de conduite ?

A. Vézina – Non. Les autobus modernes ont des sièges entièrement ajustables, convenant à tous les gabarits. Seuls les autobus plus anciens posent des problèmes à certains gabarits, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes.

L'APSAM – Vous sentez-vous bien acceptée et intégrée ?

A. Vézina – Absolument. Je ne me sens aucunement à part. Je côtoie autant mes collègues masculins que les femmes qui occupent le même poste que moi.



Quand une femme est aux commandes

Pierrette Plante est capitaine au Service de la sécurité incendie de Montréal (SIM). Elle est pompière depuis 19 ans, d'abord à Ville Saint-Laurent, puis à Montréal, et capitaine depuis 2004. Voilà qui est peu habituel : une femme pompière, capitaine de surcroît ! C'est donc dire qu'elle exerce un métier traditionnellement et majoritairement occupé par des hommes et qu'elle dirige une équipe d'hommes. Questions à cette femme audacieuse.

L'APSAM – Il y a encore très peu de femmes pompières au Québec. Vous avez été la deuxième femme au Québec à devenir pompière. Vous aimez les défis ?

P. Plante – J'aime les défis et j'apprécie ce métier très peu routinier. C'est un métier très physique qui s'accomplit le mieux en équipe. Le travail que je fais est positif. Je viens en aide aux gens. Qu'est-ce que je peux demander de mieux ?



L'APSAM – N'aimeriez-vous pas mieux faire un travail moins dangereux ?

P. Plante – Nous prenons des risques calculés. Nous sommes très bien formées. Et puis, chaque pompier, chaque pompière peut compter sur l'aide de ses collègues.

L'APSAM – Où avez-vous fait vos études ?

P. Plante – À l'Institut de prévention des incendies du Québec (IPIQ). Aujourd'hui, les aspirants pompiers vont à l'École nationale des pompiers du Québec qui décerne un diplôme d'études collégiales aux étudiants.

L'APSAM – Vous avez été la deuxième femme seulement à devenir pompière. Il y a 19 ans, comment s'est passée votre intégration dans un univers entièrement masculin ?

P. Plante – Je suis entrée au Service des incendies de Saint-Laurent. À cette époque, Ville Saint-Laurent menait une intense campagne de communication sur l'intégration des femmes dans les métiers non traditionnels. Toutes les inquiétudes, objections et appréhensions ont pu être exprimées. Ce travail a facilité mon arrivée.

L'APSAM – Y a-t-il quand même eu des résistances ?

P. Plante – Oui, un peu comme partout ailleurs lorsqu'il y a du changement.

L'APSAM – Votre arrivée a-t-elle changé certains équipements ou certaines méthodes de travail ?

P. Plante – L'arrivée des femmes a eu pour effet de forcer l'examen de certains équipements. Des équipes d'ergonomes ont examiné nos équipements et ont suggéré des changements. Les haches ont maintenant un manche en fibre de verre, plus léger. Certaines génératrices sont sur roulettes, ce qui facilite leur déplacement. Nous avons des treuils pour manipuler les échelles mobiles accrochées aux camions. Les nouvelles technologies ont eu pour effet d'ajouter des équipements plus performants et mieux adaptés, comme les bouteilles d'air qui sont plus légères. Enfin, nos vêtements de travail sont maintenant ajustés à notre taille. L'ère du « one size fits all » est révolue, pour le mieux.

L'APSAM – Le métier s'est donc ajusté à l'arrivée des femmes ?

P. Plante – Le métier s'est ajusté au bénéfice des pompiers et des pompières. L'arrivée de femmes pompières a juste été un élément déclencheur. Autrefois, l'examen d'entrée dans le métier était basé en grande partie sur la forme physique. Aujourd'hui, il porte surtout sur la capacité à réaliser les tâches (compétences) et sur les connaissances.

L'APSAM – Les pompiers reconnaissent-ils que le métier a évolué ?

P. Plante – Ils le reconnaissent. Tout ceux qui ont connu les anciens habits de combat incendie et qui ont assisté à la transformation des processus de gestion des interventions vous diront que le métier a beaucoup évolué.

L'APSAM – Que répondez-vous à vos collègues masculins qui s'inquiètent d'avoir une femme pour collègue ?

P. Plante – Je leur réponds que c'est un travail d'équipe et que la force d'une équipe résulte de la somme du travail de chacun des membres.

L'APSAM – Et à ceux qui s'inquiètent d'avoir à prendre des ordres d'une femme ?

P. Plante – Mon leadership est basé sur la participation de chacun des membres de mon équipe, plutôt que sur l'autorité brute. Par contre, parfois au feu, il faut trancher et être plus directif, ce que j'ai appris en travaillant avec des hommes. Les hommes dans mon équipe acceptent bien mon style de gestion.

L'APSAM – Les casernes sont-elles adaptées aux femmes ?

P. Plante – Pas encore ; c'est un projet à long terme. Les femmes (il y en aurait une trentaine au SPIM) ont leur tour dans les douches (souvent communes).

L'APSAM – Changeriez-vous de métier ?

P. Plante – Absolument pas. J'adore ce métier et j'apprécie l'atmosphère qui règne en caserne.

Métier: opératrice au traitement des eaux

À l'usine d'épuration et de traitement des eaux d'Oka, les femmes représentent 50% des effectifs. Il y a quatre personnes: le surintendant et trois opératrices, dont deux sont des jeunes femmes. Emmanuelle Lareau, diplômée du programme de Traitement des eaux, est l'une d'entre elles.



L'APSAM – Qu'est-ce qui vous a poussée à choisir ce métier ?

E. Lareau – La variété, l'absence de routine et les défis associés à ce métier. J'aimais le fait qu'il faut posséder des compétences diverses pour exercer ce métier. J'apprécie aussi que mes actions contribuent à protéger l'environnement.

L'APSAM – Il y a aussi un certain stress associé à l'exercice de vos fonctions, n'est-ce pas ?

E. Lareau – Oui, mais c'est un aspect qui me plaît. J'ai toujours été très débrouillarde et je ne suis aucunement inquiète à la perspective d'avoir à affronter des situations particulières, comme une panne électrique par exemple.

L'APSAM – Vous avez été formée pour faire ce métier ?

E. Lareau – J'ai un diplôme d'études professionnelles en traitement des eaux. J'ai obtenu mon diplôme en 2001. J'ai d'abord travaillé à la municipalité d'Iberville. Depuis 2003, je suis à l'emploi de la municipalité d'Oka.

L'APSAM – La présence de femmes a-t-elle eu une influence sur le travail à l'usine ?

E. Lareau – Je pense que ma collègue et moi avons contribué à développer une plus grande préoccupation pour la santé et la sécurité dans nos gestes quotidiens. J'ai été très bien formée à cela pendant mes études; les professeurs ont insisté sur la pratique de méthodes sécuritaires de travail; ils ont conscientisé les élèves. Il est donc normal pour moi de bien me protéger pendant mon travail et d'avoir recours à des méthodes très sécuritaires.

L'APSAM – Donnez-nous des exemples.

E. Lareau – On m'a montré à m'attacher chaque fois que je descends au fond d'un puits. Pour moi, il serait inconcevable de ne pas le faire. Nous utilisons des diables pour transporter les barils de chlore. On pourrait les transporter à la main, car ils ne sont pas très gros, mais pourquoi risquer une blessure ?

Les vêtements et les équipements que nous achetons sont maintenant mieux adaptés aux femmes. Les vêtements et les gants sont de la bonne taille; les harnais, qui étaient toujours trop grands pour nous, conviennent mieux à notre gabarit. Notre patron collabore très bien et il voit à ce que nos équipements soient parfaitement adaptés à ses employés.

L'APSAM – Lorsque vous avez commencé dans le métier, vous est-il arrivé d'observer des réactions ou d'entendre des commentaires de la part de vos collègues masculins ?

E. Lareau – Très rarement. Je me souviens qu'à mon arrivée, mes collègues masculins avaient une attitude protectrice lorsque venait le temps de faire des travaux manuels. Ça m'amusait de les voir tenter de me protéger alors que moi, j'aime le travail manuel et la mécanique depuis que je suis toute petite. Par contre, je ne me rappelle pas avoir entendu de commentaires méchants ou sexistes.

L'APSAM – Vous êtes aussi pompière à temps partiel pour la municipalité.

E. Lareau – C'est exact. Plus précisément, je suis en formation actuellement. Hier soir, par exemple, j'étais en cours. J'avais plusieurs épreuves physiques à faire, dont évacuer une personne inconsciente pesant 200 livres. J'ai passé toutes les épreuves, sans problème.

L'APSAM – Vos collègues pompiers s'étonnent-ils de voir une jeune femme parmi eux ?

E. Lareau – Non, je ne crois pas. Il y a de plus en plus de femmes dans des métiers non traditionnels et les hommes y sont habitués.

L'APSAM – C'est quand même un métier très difficile, exigeant physiquement et dangereux ?

E. Lareau – Ça l'est autant pour les hommes. La formation, l'application de bonnes méthodes de travail et la collaboration entre collègues font que ce métier devient un peu moins dangereux.

L'APSAM – Y a-t-il des aspects de votre travail au traitement des eaux qui vous inquiètent plus que d'autres ?

E. Lareau – Le travail en solitaire demande plus d'attention et de prudence afin d'éviter les accidents. Chaque opérateur travaille seul une partie de la journée. Nous devons nous rendre aux divers postes de traitement. Il y en a un par exemple au Parc national d'Oka. Nous avons notre radio avec nous en tout temps pour faire un appel d'urgence. C'est peut-être l'aspect du travail qui demande encore le plus de prudence, à mon avis.

L'APSAM – Vous aimez ce que vous faites ?

E. Lareau – Beaucoup.

Les policières représentent 30 % des effectifs policiers à Montréal

On s'étonne de moins en moins de voir des femmes policières. Au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les femmes représentent près de 30 % des effectifs. Malgré cela, il s'en trouve encore pour faire des commentaires : « Deux femmes dans la même auto patrouille ! Vous n'avez pas peur ? » raconte Anne-Marie Pelletier, policière au SPVM depuis un peu plus de six ans. *L'APSAM* l'a rencontrée.

L'APSAM – Vous entendez souvent des commentaires sur la présence de femmes au sein des effectifs policiers ?

AM Pelletier – À vrai dire, de moins en moins. Les mentalités ont eu le temps de changer depuis l'arrivée des premières policières.

L'APSAM – Qu'est-ce qui vous a attirée dans ce métier ?

AM Pelletier – J'ai été attirée par le défi que représente la fonction de policier dans notre société. Vous savez : aider les gens ; faire une différence... Et puis, c'est un travail qui n'est pas du tout routinier. Quand on est sur la route, on ne sait jamais à quel type d'appel on devra répondre. Ça me plaît.

L'APSAM – Qu'est-ce que les femmes apportent à la fonction de policier ?

AM Pelletier – Je crois que la présence de femmes policières a un certain effet sur les comportements. Je crois qu'il y a moins de risques de confrontation lorsque nous intervenons. Par exemple, lors d'une réponse d'appel à une bagarre dans un bar, ceux qui croyaient faire face à une intervention musclée sont plus réceptifs à nos discussions, ce qui a pour effet de calmer les tempéraments. C'est ce qu'on appelle le judo verbal.

L'APSAM – Vous êtes aussi formée pour éviter les confrontations.

AM Pelletier – C'est exact. L'École nationale de police du Québec fait un excellent travail de formation dans ce sens. Tous les aspirants policiers, hommes et femmes, apprennent à désamorcer les situations difficiles.

L'APSAM – Il doit parfois être difficile de désamorcer certaines situations de conflit.

AM Pelletier – On y arrive, non sans recevoir quelques insultes. Dans des situations de violence conjugale, par exemple, la femme policière qui intervient n'est pas souvent la bienvenue par le conjoint, mais ça fait partie du métier.

L'APSAM – Est-ce que la force physique des femmes est une source d'inquiétude pour vos camarades ?

AM Pelletier – La force physique concerne autant les femmes policières que les hommes policiers. Tant les hommes que les femmes reçoivent un entraînement en techniques de combat. Peu importe cet entraînement, il y aura toujours des situations où un policier fera face à une personne beaucoup plus grande, plus imposante, et potentiellement plus forte. C'est pourquoi notre formation couvre plusieurs sujets, comme la sociologie, la psychologie et la criminologie. Nous sommes bien préparées à faire notre travail.

L'APSAM – Comment s'est déroulée votre intégration dans la police ?

AM Pelletier – Très bien. L'arrivée des femmes dans la police date de plusieurs années. Les mentalités ont changé. La direction s'assure que les nouveaux policiers, hommes comme femmes, soient bien accueillis et qu'ils s'intègrent rapidement. Le service s'est adapté à la présence de femmes, les locaux et les équipements aussi. Je pense au ceinturon et au gilet pare-balles. On accepte maintenant que les menottes puissent être placées dans une poche du gilet plutôt qu'à l'avant du ceinturon.

L'APSAM – Y a-t-il eu d'autres changements ?

AM Pelletier – Les policières enceintes ont droit à être retirées de la patrouille pour des raisons de sécurité évidentes. Elles sont affectées à d'autres tâches administratives. Évidemment, la direction doit compenser en organisant différemment les effectifs. Il faut conserver les patrouilles sur la route.

Certaines femmes planifient leur carrière différemment. Elles privilégient un équilibre entre leur travail et leur vie privée. Les jeunes policiers ont aussi la même préoccupation. L'équilibre travail-vie privée profite autant aux femmes qu'aux hommes. Encore là, la direction doit planifier la main-d'œuvre différemment.

L'APSAM – Comment les femmes sont-elles accueillies par leurs collègues masculins ?

AM Pelletier – Très bien. Je n'ai que des bons commentaires à faire. Il règne au sein des effectifs policiers un esprit de camaraderie et d'entraide très fort. Les femmes policières en profitent autant que leurs collègues masculins.



Le programme de cadenassage

La suite logique au plan d'action sécurité Machines

La Sécurité des machines

Au Québec on dénombre **plus de 6 000 accidents par année liés aux machines, dont près de 20 s'avèrent mortels.**

Voilà pourquoi la CSST a lancé un plan d'action sécurité machines en 2005. Depuis, les inspecteurs ont pour consigne de faire appliquer la section XXI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) à la lettre. Il s'agit des articles 172 à 226 traitant de la façon de rendre les machines sécuritaires, le but étant d'empêcher l'accès aux zones dangereuses des machines afin d'éviter des accidents. La Commission a d'ailleurs une politique de **tolérance Zéro** à cet égard.

Or, contrairement à la croyance populaire, **des machines dangereuses, il y en a dans le secteur municipal.**

Voici le top 10 des machines les plus dangereuses selon la CSST :

1. Trancheur à viande
2. Cisaille à métal
3. Presse
4. Machine rotative
5. Convoyeur
6. Presse à injection de plastique
7. Découpeur de carton et papier
8. Scie (sur table, radiale, à onglet, à ruban...)
9. Tour à métaux
10. Perceuse

Notez que les machines en caractère gras se retrouvent dans bon nombre d'établissements de notre secteur.

D'ailleurs l'APSAM propose une formation sur une méthode d'identification et de réduction des risques associés aux machines. Cette méthode s'inspire de la démarche proposée par la norme CSA Z432-04 et de celle développée par l'IRSST.

Le Cadenassage en perspective

Les machines doivent donc être munies de protecteurs ou de dispositifs de protection qui assurent la sécurité des travailleurs en mode d'opération normal. Le cadenassage, quant à lui, prend la relève lors qu'un travailleur doit accéder à la zone dangereuse d'une machine à des fins de réglage, de déblocage, de maintenance, d'apprentissage ou de réparation incluant la détection d'anomalies de fonctionnement qui exigent que les protecteurs soient enlevés ou neutralisés. Vous comprendrez qu'on parle ici de machine au sens large du terme. Une unité d'éclairage, de ventilation ou de chauffage est une machine. Le cadenassage fait donc partie intégrante du chapitre XXI du RSST. On le retrouve à l'article 185.

En définitive, le cadenassage vise essentiellement à éviter le départ intempestif d'une machine ou **la libération imprévue d'énergie résiduelle** durant toute la durée des travaux.

Le Cadenassage et Vous

Le courant électrique peut occasionner de nombreuses blessures non mortelles groupées sous le nom d'électrisation. On réserve habituellement le terme électrocution à l'accident électrique qui entraîne la mort de la victime. Mais dans le secteur municipal, **l'électricité est loin d'être le seul type d'énergie** présentant des dangers pour les travailleurs.

VOICI LES AUTRES TYPES D'ÉNERGIE QU'ON RETROUVE FRÉQUEMMENT DANS LE SECTEUR MUNICIPAL :

- **MÉCANIQUE**
Cinétique – Ex : une scie

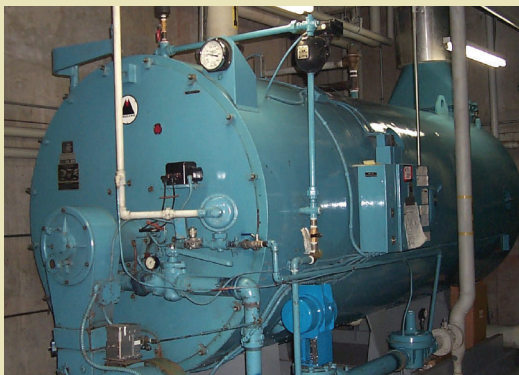


- Potentielle – Ex. : la benne élevée d'un camion



- **THERMIQUE**

Ex. : la vapeur d'eau chaude d'une chaudière



- **CHIMIQUE**

Ex.: Chlore gazeux pour la production d'eau potable



- **HYDRAULIQUE**

Ex. : Un vérin de levage des véhicules



- **PNEUMATIQUE**

Ex. : Un compresseur d'air



Il est évident que dans ces conditions, le cadenassage, ça touche tout l'monde!

Vous avez vu la publicité à la télévision sur le cadenassage? On peut dire que ça frappe!

C'est le coup d'envoi à la campagne cadenassage de la CSST. Elle s'inscrit dans la poursuite de leur plan d'action sécurité machines. **Les inspecteurs de la CSST exigeront au cours de 2009 la mise en application de procédures de cadenassage** adaptées à vos équipements.

Le programme de cadenassage

Mais comment s'assurer que les procédures de cadenassage sont efficaces et appliquées?

Il faut mettre en place un programme structuré qui ne laisse rien au hasard. Un programme qui permet de façon systématique d'identifier les tâches nécessitant du cadenassage et de faire l'inventaire des machines, des sources d'énergie, des dispositifs d'isolement et des dispositifs de cadenassage. À partir de ces informations, il sera possible d'élaborer des procédures et des fiches de cadenassage qui serviront à assurer la formation des travailleurs.

L'APSAM vous offre son aide.

- Nous avons développé une session d'information d'une durée d'environ 3 heures qui s'adresse aux décideurs. Ils connaîtront les tenants et aboutissants du cadenassage en milieu municipal et pourront ainsi prendre des décisions plus éclairées.
- Nous vous offrons aussi une formation d'une journée complète qui s'adresse aux membres du comité de cadenassage, c'est-à-dire à ceux qui, dans les différents services, auront à faire le travail d'inventaire et de rédaction. Nous proposons un plan d'action et des outils adaptés.
- Les conseillers de l'APSAM pourront vous aider à évaluer vos besoins et vous supporteront dans le cheminement d'implantation de votre programme de cadenassage.

On attend votre appel!

PS : Faites vite,
c'est comme les
pneus d'hiver,
les gens s'y
prennent trop
souvent à la
dernière minute.

Quel système de blindage et d'éтанçonnement choisir ? L'IRSST propose une grille de sélection

Quel système de blindage et d'éтанçonnement choisir pour protéger les travailleurs appelés à descendre au fond des tranchées ? Le choix n'est pas simple. Certes, il existe sur le marché plusieurs systèmes d'éтанçonnement et de blindage. Mais lequel choisir en fonction du type de sol, de la profondeur de l'excavation, des travaux à exécuter, du poids, etc. ? Désormais, le choix sera plus simple grâce à une nouvelle grille mise au point dans le cadre d'une étude de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST).

« Cette grille, explique André Lan, ing. et chercheur à l'IRSST, permet de choisir, sur la base de plusieurs critères, le système d'éтанçonnement qui répond le mieux aux besoins exprimés. » Par exemple, si on recherche un système de moins de 2 000 livres, dont la hauteur et la largeur sont modifiables, qui s'installe rapidement et qui convient à des sols cohésifs, on trouvera facilement le bon système en utilisant cette grille.

C'est à l'issue d'un long travail que l'IRSST, en collaboration avec l'École de Technologie Supérieure (ÉTS) et l'Université Laval, est parvenu à concevoir cette grille. André Lan explique : « À la demande de l'APSAM, nous avons recensé, catalogué et classifié 26 systèmes préfabriqués de blindage et d'éтанçonnement disponibles sur le marché. Nous les avons classés selon quatre catégories : (1) les caissons, (2) les tuyaux, (3) les vérins hydrauliques et (4) les boîtes de tranchées. » Précisons que seuls les systèmes appartenant aux trois premières catégories sont utilisés au Québec. Chaque système a fait l'objet d'une fiche d'information détaillée. On y retrouve les dimensions du système, la profondeur de l'excavation et les types de sols, pour ne nommer que ces critères. Au bas de chaque fiche, on retrouve les avantages et les inconvénients de chaque système. « D'autres aspects ont été évalués », ajoute André Lan. « Les travailleurs ont demandé à ce que les critères de visibilité et de ventilation soient pris en compte. En effet, les travailleurs nous ont indiqué qu'il est parfois difficile d'effectuer les travaux en raison du manque d'éclairage ou du manque d'espace qui rend la ventilation difficile au fond des tranchées. »

Cette étude et celle sur la réduction de la distance de garde en tête de tranchées, confiées à l'ÉTS et à l'Université Laval, ont duré 18 mois. Entre 15 et 20 villes ont reçu la visite des chercheurs et tous les systèmes utilisés présentement, y compris ceux mis au point par certaines villes comme Montréal, Victoriaville et Longueuil, ont été examinés et leurs caractéristiques ont été consignées sur une fiche.

André Lan tient à souligner la collaboration de deux de ses collègues, à savoir Denis LeBoeuf de l'Université Laval et Omar Chaallal de l'ÉTS. Le rapport est disponible sur le site Internet de l'IRSST à l'adresse : <http://irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/R-583.pdf>. Il est en format pdf, donc téléchargeable.

Éتانçonnement temporaire à l'aide d'un TTAOG

Est-il possible de réduire la distance de garde en tête des excavations éتانçonnées par un TTAOG ?

La réponse à cette question est oui, à certaines conditions. En effet, les tests auxquels ont été soumis les tuyaux en tôle d'acier ondulé galvanisé de 1500 mm de diamètre (TTAOG-1500) ont démontré le comportement robuste de ces tuyaux. L'étude conclut que le TTAOG-1500 peut être utilisé de façon sécuritaire en présence de véhicules, d'équipements lourds ou de dépôts de matériaux de construction. Il y a quand même des exigences à respecter, comme entre autres :

- Les véhicules lourds peuvent circuler ou stationner, en toute sécurité, à moins de trois mètres du sommet des parois, mais à plus de 1 mètre.
- La masse totale de ces véhicules ne doit pas dépasser 25 250 kg.
- La distance entre des dépôts de matériaux ou autres surcharges statiques doit être supérieure à 0,6 mètre (2 pieds) de la tête de l'éتانçonnement tubulaire.

C'est à la demande conjointe de l'APSAM et de la Ville de Saguenay que cette étude a été effectuée par l'IRSST, parce que ces tuyaux sont de plus en plus utilisés comme structures d'éتانçonnement temporaire lors des travaux d'entretien et de réparation des réseaux souterrains d'aqueduc et d'égout en milieu urbain. Or, les exigences du Code de sécurité pour les travaux de construction relatives aux travaux d'excavation imposent des limites contraignantes, voire pénalisantes, notamment dans les chantiers situés en milieu urbain. Des TTAOG-1500 ont été soumis à une batterie de tests. On a empilé des blocs de béton, on a stationné un camion 10 roues à vide et en charge, un rouleau compacteur et un camion récurveur à très courte distance de la tête de l'éتانçonnement. On les a fait circuler à des vitesses variables. On a même placé un dos d'âne juste à côté de la tête de l'éتانçonnement de façon à simuler une imperfection de la chaussée. On a aussi effectué des essais avec le FWD (Falling Weight Deflectometer). Les capteurs positionnés à plusieurs endroits sur les faces extérieure et intérieure du TTAOG ont enregistré les sollicitations. Conclusion : « Ces tuyaux s'avèrent très robustes », explique André Lan, ing., de l'IRSST, qui a fait partie de l'équipe de recherche complétée par Renaud Daigle de l'IRSST également, Denis LeBoeuf de l'Université Laval, et Omar Chaallal de l'ÉTS.

Le rapport d'étude est disponible sur le site de l'IRSST à l'adresse : <http://irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/R-582.pdf>. Le rapport, en format pdf, est téléchargeable. D'autres documents pertinents sont également accessibles sur le site de l'APSAM à l'adresse : <http://www.apsam.com/site.asp?page=themes&nid=654>



André Lan

Principaux mandats

des conseillers de l'APSAM pour 2009



Michèle
Bérubé

Gilles
Boivin



Diane
Côté

Pascal
Gagnon



Élane
Guénette

Christine
Lamarche



Lisane
Picard

Charles
Plante



Amélie
Trudel

Michèle Bérubé

Principaux dossiers :

- Législation
- Gestion de la prévention
- Développement régional (PMM)
- Chauffeurs d'autobus

Regroupements régionaux :

- 1 regroupement au Saguenay-Lac Saint-Jean
- 2 regroupements sur la Côte-Nord

Groupe de liaison : Chauffeurs d'autobus

Régions : Côte-Nord, Beauce-Appalaches, Saguenay-Lac Saint-Jean. Répondante Québec

Gilles Boivin

Principaux dossiers :

- Cadenassage, risques électriques, sécurité des machines
- Chariot élévateur
- Pont-roulant
- Législation, gestion de la prévention et développement régional

Regroupements régionaux :

- Regroupement régional des Laurentides
- Mise sur pied d'un regroupement en Estrie

Régions : Abitibi, Estrie, Montérégie.
Répondant pour Lanaudière et Laurentides

Diane Côté

Principaux dossiers :

- Tranchées
- Signalisation
- Déneigement
- TPC
- Travaux publics/cols bleus

Autres : Développement de matériel de formation

Pascal Gagnon

Principaux dossiers :

- TPC : développement du matériel du formateur et des participants
- Tranchée, signalisation, déneigement
- Pompiers

Autres : Développement de matériel de formation

Élane Guénette

Principaux dossiers :

- Espaces clos
- Eau potable et eaux usées
- Puits d'accès électriques
- Sauvetages techniques
- Sites d'enfouissement techniques
- Chlore gazeux

- Protection respiratoire
- Assistance technique aux collègues

Autres :

- Mise à jour du guide de conception des installations d'eau potable du MDDEP
- Formation d'un comité intermunicipal pour la conception sécuritaire des lieux d'enfouissement techniques avec le MDDEP et les firmes de consultants

Christine Lamarche

Principaux dossiers :

- Santé psychologique
- Jeunes et nouveaux travailleurs
- Postes TEV

Régions : Mauricie-Centre du Québec, Québec

Lisane Picard

Principaux dossiers :

- Cadenassage, risques électriques, sécurité des machines
- Collecte d'ordures
- Piscine
- Nouvelles clientèles
- Qualité de l'air
- Atelier d'entretien mécanique
- Aréna
- Manutention
- Véhicules
- Assistance technique aux collègues

Régions : Laval, Montréal

Charles Plante

Principaux dossiers :

- Santé psychologique
- Policiers
- Pompiers

Groupes de liaison :

- Policiers
- Pompiers : 1 groupe temps partiel et 1 groupe temps plein

Régions : Gaspésie, Bas Saint-Laurent. Répondant Mauricie

Amélie Trudel

Principaux dossiers :

- Cols blancs
- Jeunes et nouveaux travailleurs
- Gestion de la prévention et développement régional

Regroupement régional :

- 1 regroupement dans les Laurentides

Groupe de liaison :

- Cols blancs

Régions : Laurentides, Outaouais, Lanaudière, Yamaska

Avis de danger

Objet : Accident grave survenu à un travailleur

Équipement en cause : Système de freinage pneumatique

Le 3 mars 2006, un travailleur est sérieusement blessé alors qu'il s'affaire à dégeler le système de freinage pneumatique d'un camion porteur.

Les enquêteurs de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ont identifié, au terme de leur enquête, les causes suivantes :

- La méthode pour débloquer le réservoir est dangereuse.
- L'entretien préventif du système de freinage est déficient.

Les recommandations de la CSST sont à l'effet que :

Lors de la réparation ou de l'entretien d'un système de freinage pneumatique, les employeurs doivent s'assurer que la méthode utilisée pour procéder au dégel des composantes est sécuritaire et conforme aux recommandations du fabricant, notamment lors du remplacement de la cartouche du dessiccateur d'air et la purge du réservoir. Enfin, cette méthode ne doit pas permettre d'introduire un produit inflammable dans le circuit de freinage et d'utiliser une flamme nue pour effectuer le dégel. Il vous est possible de consulter ce rapport d'enquête à l'adresse suivante : <http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003635.pdf>.

Avec l'arrivée de la saison froide, nous vous demandons votre collaboration afin de rappeler à vos membres l'importance d'éviter l'accumulation d'eau dans les systèmes de freinage pneumatique. Pour ce faire, *Le manuel sur les freins pneumatiques* (http://www.asmavermeq.ca/pdf/manuel_freins.pdf) publié par La Société de l'assurance automobile du Québec indique en page 13 : « il faut vidanger les réservoirs une fois par jour en ouvrant les robinets de purge à fond ».



La revue L'APSAM est publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur « affaires municipales »

715, Square Victoria, bureau 710, Montréal (Québec) H2Y 2H7
Téléphone : 514 849-8373 • Sans frais : 1 800 465-1754
Télécopieur : 514 849-8873 • Sans frais : 1 800 465-6578

www.apsam.com

Directeur général et éditeur : Alain Langlois

Coprésidente patronale : Aline Laliberté, conseillère aux politiques, Union des municipalités du Québec (UMQ)

Coprésident syndical : René Fréchette, coordonnateur - secteur municipal du SCFP (FTQ)

Coordonnateur de la revue : Marc Drouin

Rédaction : APSAM, Pierre Bouchard, INDICO communication

Réalisation graphique : Prétex te communications

Distribution : DISTRIBUTION DIRECTE

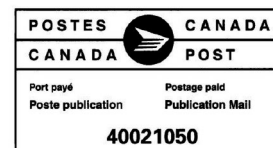
Impression : Au Point - Reprotech

Nota : Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel, ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée gratuitement aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses du secteur municipal au Québec.

Tirage : 10 700 exemplaires



Port de retour garanti
APSAM
715, Square Victoria
Bureau 710
Montréal, Québec
H2Y 2H7